La SAAQ blâmée pour avoir proposé des métiers inexistants

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

LA SOCIÉTÉ de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) vient de se faire taper sur les doigts par la Cour d'appel, qui lui reproche de trahir sa mission en proposant des « métiers inexistants ou inadéquats » à des accidentés de la route à qui elle veut couper les vivres. Une attitude qui va « clairement à l'encontre de la philosophie même de (sa) loi à caractère social », écrit la cour dans un jugement du 26 avril, qui pourrait bénéficier à 200 victimes de la route et coûter à la SAAQ plus d'un million de dollars.

« La Société coupait, déterminait un emploi un peu bidon et disait : C'est fini. Son but, c'était de sauver de l'argent sur le dos des victimes », a dénoncé hier Me André Laporte, dont la cliente Carole Hamel est privée depuis six ans de toute « indemnité de remplacement de revenu » (une somme de 15 000 \$ par année, l'équivalent de son ancien salaire).

Ayant eu la main droite lacérée dans un grave accident, en 1991, l'ex-serveuse de Rawdon est dédommagée pendant deux ans. Puis, comme le prévoit la loi, la SAAQ éva-

statue alors que la mère de trois enfants peut exercer l'emploi de caissière, ce qu'elle conteste avec succès. En 1994, on lui propose d'être plutôt teneur de copie — un métier alors inexistant! — ou encore huissier, alors qu'elle n'a pas le diplôme d'études collégiales requis.

« On ne lui a proposé que des métiers qui n'existaient plus ou des emplois pour lesquels elle n'est manifestement pas qualifiée », écrit la Cour d'appel. Or, poursuit le tribunal, pour cesser de dédommager un accidenté, il ne suffit pas de croire qu'il est apte à exercer « un emploi quelconque », il faut le croire capable d'occuper « un emploi clairement déterminé et bien précis ».

« Avant de couper M^{me} Hamel, la Société devra la réadapter, l'envoyer à l'école, la former. C'est ça l'enjeu dans ce dossier, ça oblige la Société à réadapter véritablement les victimes qui sont gravement atteintes », conclut M^e Laporte. « Il faut que la victime ait les capacité physiques, intellectuelles et académiques d'occuper l'emploi qu'on lui propose. »

D'après l'avocat, quelque 200 accidentés québécois se trouvent actuellement dans la situation de sa cliente. Comme elle, ils sont privés de prestations bien qu'ils nient pouvoir occuper les emplois désignés par la SAAO.

La SAAQ était incapable, hier, de confirmer le nombre de dossiers en jeu. Ses avocats analysaient le dossier afin de décider s'ils tenteraient de porter l'affaire devant la

Des cinémomètres bientôt sur les routes du Québec

NORMAN DELISLE Presse Canadienne

QUÉBEC — Le cinémomètre photographique sera bientôt utilisé sur les routes du Québec. Dès ce printemps, l'Assemblée nationale sera saisie d'un projet de loi autorisant l'utilisation de cet instrument, a indiqué hier le ministre des Transports, Guy Chevrette, qui prenait la parole devant l'Association du camionnage du Québec.

Le cinémomètre permet de photographier la plaque d'immatriculation d'un véhicule commettant un excès de vitesse et d'identifier ainsi le contrevenant sans avoir à l'intercepter sur place.

« La mesure ne visera pas à gonfler les coffres de l'État », a garanti le ministre Chevrette.

C'est pourquoi l'usage du cinémomètre ne sera pas généralisé. Les appareils ne seront installés que dans les portions de routes susceptibles de graves accidents à la suite d'excès de vitesse.

De plus, les zones où seront installés les appareils seront clairement indiquées à l'avance par des panneaux de signalisation



Photo BERNARD BRAULT, La Presse ©

Malgré la présence de cinémomètres sur nos routes, la bonne vieille méthode du radar manuel restera toujours utilisée.

« Nous avons tous à la mémoire la tragédie de Saint-Michel-de-Bellechasse et personne ne souhaite voir une telle situation se produire à nouveau », a dit le ministre des Transports.

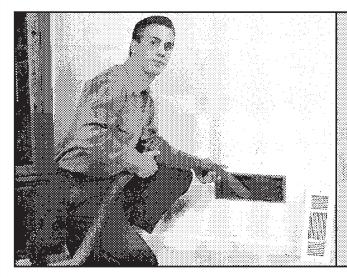
Un accident qui s'est produit à cet endroit en juillet 1999 lors de travaux de réfection de l'autoroute 20 avait causé le décès de quatre personnes.

M. Chevrette a aussi rappelé qu'il y aura cet été 338 contrôleurs du transport routier lue si elle est apte au travail. L'organisme Cour supreme du Canada.

la

NETTOYAGE DE aie CONDUITS DE VENTILATION

L'offre d'assainissant expire le 12 mai



maison au complet* **AUCUNS FRAIS CACHÉS**

inclus:

- Nombre illimité de conduits principaux et de bouches.
- Nettoyage gratuit des grilles d'aération.
- · Aucuns frais pour portes d'accès.

APPELEZ DU LUNDI AU SAMEDI, DE 8 H À 18 H

(514) 339-5420 1-800-441-0224

Renseignez-vous sur nos filtres à air électrostatiques



*Pour systèmes de chauffage simple et système monozone. Services résidentiels seulement. Services non offerts dans toutes les régions. L'équipement illustré peut être différent de celui qui est utilisé.

Avantages:

 Le nettoyage de conduits contribue à soulager les symptômes. d'allergie, l'asthme et les problèmes respiratoires en éliminant les irritants en suspension dans l'air, comme la saleté, la poussière, les fragments de poil ou de plumes et le pollen.

Méthode:

- Nos appareils industriels brevetés aspirent la poussière des conduits et des bouches d'aération et les nettoient à fond.
- Nous utilisons de puissants filtres HEPA qui emprisonnent des particules aussi minuscules que le 1/300 d'un cheveu humain et filtrent à 99,97 % la poussière et la saleté.



PAR MOIS, location 48 mois*

AM/FM/CD AVEC LECTEUR DE 6 DISQUES

Copyright 2001 Compagnie de la Baie d'Hudson

afin d'inciter les conducteurs à réduire leur vitesse.

Par ailleurs, M. Chevrette a rassuré les propriétaires d'entreprises de camionnage : la loi prévoira que c'est le conducteur du véhicule, et non le propriétaire, qui sera tenu responsable de l'excès de vitesse.

Parmi les endroits susceptibles d'accueillir ces nouvelles technologies, M. Chevrette a identifié les sections de travaux routiers, où les limites de vitesse ne sont pas toujours respectées.

en fonction, soit 80 de plus que l'an dernier.

L'Association du camionnage du Québec, qui célèbre cette année son 50^e anniversaire, en a profité pour honorer le « camionneur de l'année ».

L'honneur est revenu à Hervé Morin, un camionneur de Saint-Romuald, sur la rive sud de Québec. Il a reçu son prix des mains du ministre Chevrette.

M. Morin conduit des camions depuis 45 ans sans aucun accident. Il travaille pour l'entreprise Lévis Transport.

Les allocations familiales coûtent plus cher à gérer

NORMAN DELISLE Presse Canadienne

QUÉBEC — Moins il y a de familles qui touchent des allocations familiales, plus la gestion du programme coûte cher.

Les données révélées lors de l'étude des crédits du ministère de la Famille indiquent en effet qu'en 1998, 660 000 familles québécoises touchaient des allocations familiales dont la valeur totale atteignait 770 millions. La gestion de ce programme coûtait alors 10,4 millions.

Trois ans plus tard, en 2001, le nombre de familles touchant des allocations a chuté à 571 000. La valeur totale des allocations atteint 540 millions. Mais la gestion du programme a grimpé à 25,2 millions.

À mesure que le nombre de familles bénéficiaires a diminué, on a constaté une augmentation des coûts de gestion. Il y a eu 630 000 familles en 1999, pour un coût de gestion de 13,3 millions, et 581 000 familles l'année suivante, en 2000, pour des coûts de gestion de 16,6 millions.

La ministre de la Famille, M^{me} Linda Goupil, a expliqué la hausse du coût de gestion par le fait que le système informatique traitant le programme avait du être mis à jour.

De plus, les gestionnaires doivent faire face à une multitude d'appels de citoyens qui désirent obtenir des explications sur les allocations. Plus d'un demi-million d'appels téléphoniques sont faits annuellement au bureau de la Régie des rentes qui gère ce programme, a expliqué M^{me} Goupil.

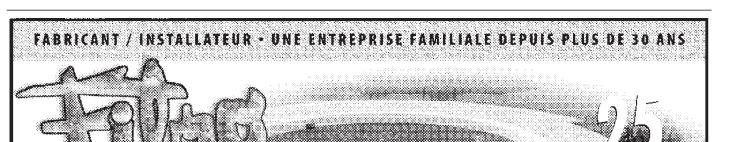
Les coûts globaux de gestion équivalent à 4,1 % du coût du programme, ce qui est comparable à ce qui se passe dans les autres ministères, a plaidé la ministre.

Mais ces arguments n'ont pas convaincu le porte-parole de l'opposition libérale, Russell Copeman, député de Notre-Dame-de-Grâce.

Le député Copeman a calculé que la gestion annuelle du programme revenait en moyenne à 27,95 \$ par famille bénéficiaire en 1998 et a grimpé à 43,78 \$ cette année.

Or, comme les allocations familiales de 46 % des familles sont au niveau minimum de 80 \$ par année ou moins, il s'ensuit que le coût de gestion est très élevé, a fait valoir le député de Notre-Dame-de-Grâce.

« Le gouvernement a fait des choix douteux avec ce programme », a dit le député.



O\$ DÉPÔT DE SÉCURITÉ

Acompte seulement 895\$

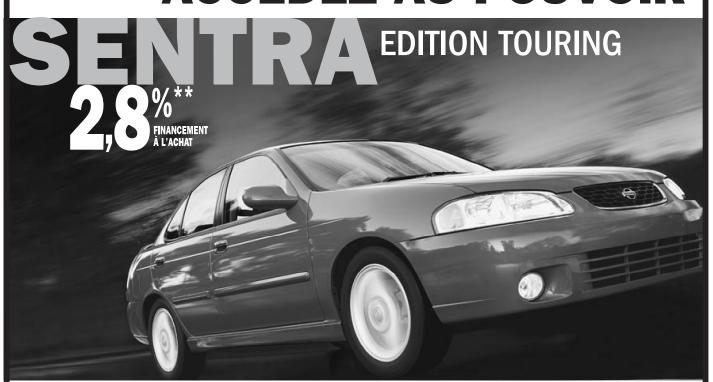
- · JANTES EN ALLIAGE
- · AILERON · EMBOUT CHROMÉ
- PNEUS TOUTES SAISONS 14 PO
- PARE-BOUE AVANT ET ARRIÈRE
- · PARE-CHOCS COULEUR CARROSSERIE
 - DOSSIER ARRIÈRE RABATTABLE 60/40
- · CLIMATISEUR
- MOTEUR 1,8 L DE 126 CHEVAUX
- · TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS

ACOMPTE	MENSUALITÉ
0 \$	259\$
895\$	239\$
1 695 \$	219\$
2 695 \$	199\$

NISSAN

TOUJOURS PLUS LOIN.

ACCÉDEZ AU POUVOIR



*Location de 48 mois pour la Sentra XE 2001 «Edition Touring» (C4LG51 BK00 + Option Touring). Acompte ou échange équivalent de 895 \$. Limite de 19500 km par année avec 0,10 \$/km extra. Premier versement équivalent à un versement mensuel (toutes taxes incluses) requis à la livraison. Taxes, immatriculation et assurance en sus, Sur approbation du crédit. **Taux de financement de 2,8 % à l'achat pour les termes jusqu'à 36 mois. Offre d'une durée limitée. Voir votre concessionnaire participant pour tous les détails. Le modèle illustré est à titre indicatif seulement.

www.nissancanada.com

1 800 387-0122



1456, rue de Jaffa, Fabreville, Laval (sortie 16, Autoroute des Laurentides)